AR PREFECTURE

017-211703475-20190704-2019_07_D17-DE

Regu le 05/07/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 4 JUILLET 2019 à 19 h 00 Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET: D17 - Contrat unique d'insertion – « Parcours emploi compétences » PEC			
Date de convocation :			
Nombre de conseillers en exercice : .		29	
Nombre de présents		22	
Françoise MESNARD, Maire, Cyril MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myrian			GUIHO, Jean
Gérard SICAUD, Jacques CARDET, An Patrice BOUCHET, Annabel TARIN COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Heni Henoch CHAUVREAU, formant la majo	l, Médéric DIRAISC riette DIADIO-DASYLV prité des membres en	N, Yolande DUCOUR /A, Sandrine RONTET-Dexercice.	NAU, Jacques
Jean-Louis BORDESSOULES Mathilde MAINGUENAUD Anthony MORIN Sylvie FORGEARD-GRIGNON Antoine BORDAS Excusées:	donne pouvoir à donne pouvoir à donne pouvoir à donne pouvoir à donne pouvoir à	Mme la Maire Matthieu GUIHO Cyril CHAPPET Henriette DIADIO-D Michel JARNOUX	ASYLVA
Nicole YATTOU Gaëlle TANGUY		<u>-</u>	

<u>Présidente de séance</u> : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Daniel BARBARIN

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082 17415 Saint-Jean-d'Angély cedex

Tél.: 05 46 59 56 56 Fax: 05 46 32 29 54 www.angely.net TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20190704-2019_07_D17-DE Accusé de réception Sous-préfecture le 5 juillet 2019

Affiché le 5 juillet 2019

AR PREFECTURE

017-211703475-20190704-2019_07_D17-DE Regu le 05/07/2019

Conseil municipal du 4 juillet 2019

N° 17 - Contrat unique d'insertion - « Parcours emploi compétences » (PEC)

Rapporteur: Mme Myriam DEBARGE

Au cours du 4^{ème} trimestre 2019, il est projeté d'accueillir au sein du service de la salle de spectacle EDEN, un technicien « son et lumière » éligible au contrat « PEC » dont le profil et l'expérience professionnel correspondent au domaine scénique.

Son projet de formation correspond totalement au domaine d'activité de la salle de spectacle EDEN. Il a d'ailleurs fait l'objet d'actions de sélection au sein de l'APMAC Nouvelle-Aquitaine, association loi 1901 spécialisée dans la mission de conseils aux acteurs culturels à l'organisation de spectacles, et projette de s'inscrire à une formation de 10 mois pour obtenir le diplôme certifiant d'Agent technique son et lumière « du spectacle vivant ».

L'agent contractuel participera, sous le tutorat du régisseur des spectacles, à la conception et à la mise en œuvre des dispositifs techniques nécessaires à la conduite et à la sécurité d'un spectacle ou d'un évènement (conférences, séminaires...), en réponse aux exigences de sécurité, aux demandes des artistes et aux fiches techniques des spectacles.

L'agent contractuel sera recruté du 2 septembre 2019 au 26 juin 2020 inclus et recevra un salaire rémunéré équivalent au taux horaire du SMIC.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser le recrutement de ce technicien sur la période considérée ;
- d'autoriser si besoin le recrutement de cet agent à temps complet, quelle que soit la quotité de travail prise en charge par l'Etat ;

d'autoriser son inscription à la formation proposée par l'APMAC Nouvelle-Aquitaine

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOPTE les propositions de Mme le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (25)

Pour: 25 Contre: 0 Abstentions: 2

Pour extrait conforme, La Maire, Conseillère régionale, Françoise MESNARD

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20190704-2019_07_D17-DE Accusé de réception Sous-préfecture le 5 juillet 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Affiché le 5 juillet 2019